

SERVICE FORMATION

MAISON RÉGIONALE DES SPORTS DE LORRAINE
13, RUE JEAN MOULIN
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.64
formation@grandest-ffjudo.com
<http://www.judograndest.fr>

FORMATION

MODALITES DE RENOUELEMENT DES DIPLOMES FEDERAUX AC/AS/CFEB 2018-2019

Les demandes de renouvellement doivent être adressées au service formation à la Maison des Sports de Tomblaine à l'aide du livret de formation délivré l'année N-1.

Celui-ci devra être complété et répondre à l'ensemble des obligations administratives précisées p3 du livret. Les personnes qui auraient égaré leur livret de formation, ou qui n'auraient pas procédé au renouvellement l'an dernier, peuvent le télécharger sur le site de la ligue. Dans tout les cas il faut être en mesure de justifier le suivi des heures de formation continue annuelle par la signature du formateur ou d'un cadre technique (livret, passeport en précisant les heures, justificatif autre...)

Rappel : seuls les stages reconnus par la fédération, la ligue et les comités départementaux permettent de valider les heures (ex : SNR, stages kata, jujitsu, judo, arbitrage, préparation grade, taïso, judo adapté ou para judo, pédagogie...). L'encadrement de cours ou de stages sportifs, n'est pas accepté pour les heures de renouvellement, de même que la signature de l'enseignant de club.

Le renouvellement des certifications AC et AS est gratuit, en revanche une participation de 50 €/an et par personne est demandée pour le renouvellement du CFEB.

En contre partie, cette participation ouvre l'accès à l'ensemble des stages du Plan de Formation de la ligue ainsi qu'à une grande partie des heures de formation du CQP, ce qui doit permettre aux CFEB qui le souhaitent de préparer la certification du CQP en candidat libre, d'intégrer la formation continue avec des allègements de coût ou de s'orienter vers une VAE.

Nous vous rappelons que conformément à l'article 16 et à l'annexe 2 du règlement intérieur de la FFJDA, l'enseignement dans un club affilié ne peut être assuré que par des personnes titulaires d'un diplôme professionnel ou d'un diplôme fédéral valide.

En cas de question ou de situation particulière, n'hésitez pas à prendre contact avec le service formation de la ligue, qui vous accompagnera dans vos démarches pour trouver la solution la mieux adaptée à la situation du club ou de l'enseignant.

JEAN-MARIE CANAVERO

Responsable élu de la Commission Formation
Ligue Grand Est de Judo